

Une fructueuse journée !

Réunis le 21 juin les présidents ou responsables des groupes C.G.T. dans les C.E.S.R. se sont livrés à un échange d'expériences et d'opinions plein d'intérêt.

Cette riche discussion témoigne d'une grande aptitude de nos représentants dans les C.E.S.R. à traduire dans la diversité et concrètement les besoins économiques et sociaux des salariés de la région.

De nombreux exemples sont venus confirmer l'indispensable liaison entre les luttes des travailleurs, ce qu'elles expriment et l'activité des membres des C.E.S.R.

D'autre part, bien que cette activité se situe dans un contexte peu favorable, démonstration a été faite qu'il était possible de faire prendre en compte, par l'assemblée consultative et l'assemblée politique elle-même, des avis, suggestions, positions conformes aux intérêts des salariés.

L'issue d'âpres batailles qui se livrent au sein des C.E.S.R. est dépendante de la capacité de lutte et d'intervention des travailleurs sur des questions auxquelles ils ont été étroitement associés.

Enfin, notre activité dans les C.E.S.R. apparaît bien comme un point d'appui supplémentaire pour l'activité syndicale régionale, un moment de notre action pour la satisfaction des revendications économiques, sociales et culturelles. La région syndicale est donc bien, avec les unions départementales qui la composent, en collaboration avec les branches professionnelles et les fédérations, un outil de lutte et de proposition pour et avec les entreprises d'une même région.

DE GRANDS SUJETS DE RÉFLEXION

Outre le contexte économique et social actuel, l'introduction à la discussion s'est efforcée d'aborder les grandes questions auxquelles ont été confrontés les membres des C.E.S.R.

La planification, les contrats de plan Etat/région, les contrats particuliers

C'est en référence à la position définie lors du 41^e Congrès qu'ont été examinés les procédures et les résultats des travaux de planification.

Quels étaient les objectifs d'une planification selon la C.G.T. ?

- assurer le développement économique et le progrès social ;
- s'appuyer sur le secteur public élargi ;
- élaborer, recenser démocratiquement les besoins et les moyens de les satisfaire en mobilisant tous les acteurs économiques ;
- créer les conditions d'une nouvelle croissance par des procédures démocratiques faisant appel aux travailleurs et à leurs organisations syndicales, dans les entreprises, dans le pays.

Comment cela s'est-il passé dans nos régions ?

La discussion a montré tout d'abord :

1° L'importance du travail accompli, que ce soit en commission ou lors des assemblées plénières, par nos représentants dans les C.E.S.R. Recensement des besoins ; propositions concrètes en liaison avec les revendications exprimées par les travailleurs.

La C.G.T. est apparue comme la seule organisation capable d'exprimer, sur chaque sujet, des positions concrètes et cohérentes.

2° Si dans un premier temps nous avons réussi à faire prendre en compte par les assemblées un certain nombre de propositions, il est quasi général que les plans régionaux ou les contrats de plan Etat-région ont évacué l'essentiel de nos positions.

On retrouve dans ceux-ci l'influence et les orientations du IX^e Plan, les résultats des batailles livrées par le patronat, la droite, les abandons que la politique industrielle gouvernementale entraîne.

Ces plans ou contrats évacuent :

- le rôle moteur que devraient jouer le secteur public élargi, le secteur bancaire nationalisé, sous prétexte que l'Etat en est le responsable ;
- la notion des filières.

Par contre, l'accent est mis sur l'environnement des entreprises et ceci d'une manière vague, imprécise, et le rôle des P.M.I.-P.M.E. est considéré comme prioritaire pour le développement du tissu industriel régional.

Sans sous-estimer ces questions, il reste qu'il est illusoire de compter sur l'effet dynamique des P.M.E.-P.M.I. sans une étroite coopération avec le secteur public industriel et les grandes entreprises afin d'obtenir un tissu industriel régional dense, cohérent, apte à se moderniser, à coopérer. Le retour à la politique des créneaux, du tout à l'exportation, à l'accentuation des gâchis est engagé.

3° Les procédures de consultation démocratique n'ont pas été poussées à fond et rares ont été les cas où les entreprises, par l'intermédiaire de leur C.E., soient consultées.

Des avancées ont cependant été enregistrées

• C'est ainsi qu'en Midi-Pyrénées, alors que le plan prévoyait que les groupes nationalisés soient soumis aux impératifs nationaux et internationaux notamment aux politiques européennes, la bataille s'est engagée autour de l'impact du secteur nationalisé dans la région :

- les syndicats des grands groupes ont été réunis à l'initiative de la C.G.T. ;
- les interventions se sont déployées dans les entreprises et vers le conseil régional ;
- des positions de la C.G.T. ont été reprises concernant les grands groupes et leur rôle dans la région.

Les représentants signalaient que l'exécutif régional avait adopté une position en « dent de scie » sur cette question et que, sans doute, nous aurions pu aller plus loin si l'action avait été plus importante.

• Dans les « pays de Loire », après l'élaboration d'un document C.G.T. sur les grands axes du développement industriel, les membres du C.E.S.R., qui ont été rejetés de toute responsabilité, se sont appuyés sur ce document pour proposer à tous les niveaux de l'assemblée :

- des propositions C.G.T. ont été retenues dans le contrat de plan ;
- sur les grands travaux à effectuer dans la région, comme sur le nucléaire, ce sont les camarades de la C.G.T. qui ont présenté les rapports ;
- sur les questions de l'habitat en pays de Loire, le vote a permis d'isoler les patrons, nos propositions ayant reçu l'assentiment de toutes les autres forces représentées au C.E.S.R. ;

— chaque année, un bilan sur la situation économique et sociale de la région est présenté au C.E.S.R. Les membres du C.E.S.R., sous notre impulsion, ont condamné ce bilan isolant, lors du vote, le groupe patronal ;

— s'agissant du problème des « Ardoises de Trélazé », notre groupe, avec l'appui des travailleurs en séance plénière, a porté cette question devant le conseil régional, dirigé par Olivier Guichard qui, en difficulté, bloque le dossier.

• En « Provence-Côte d'Azur » le conseil régional, qui a siégé sur le site de Fos-sur-Mer, a pris plusieurs décisions de grande portée :

a) Refus de signer le volet industriel du contrat de plan ;

b) Composition d'une délégation qui doit se rendre auprès du Premier ministre pour réviser le plan ;

c) Convocation d'une conférence réunissant le secteur industriel nationalisé ;

d) Convocation d'une conférence du secteur bancaire nationalisé.

Ces deux dernières initiatives ayant comme objectif d'établir une rencontre interentreprises pour une coopération efficace.

• En « Bourgogne », le projet de plan ne comportait pas de relance charbonnière, ni de recherche dans ce domaine alors qu'existent les possibilités d'extraction de charbon dans la Nièvre, près de Decize.

L'action des représentants C.G.T. du C.E.S.R. a permis que le conseil régional adopte, à la majorité, nos positions pour une relance du charbon et son utilisation dans les centrales thermiques. Nos camarades ont obtenu qu'un puits de mine menacé ne soit pas fermé et se battent pour que des crédits soient octroyés au B.R.G.M. pour entreprendre les recherches en vue de l'exploitation du bassin de Decize.

• Dans la région « Centre », un forum à l'initiative de la Chambre syndicale des jeunes patrons s'est tenu le 21 juin avec comme objectif « la reconquête du marché intérieur ». Cette initiative que la C.G.T. a soutenue et dans laquelle elles s'est investie, rassemblait les entreprises qui importent certains produits et celles qui peuvent les fabriquer.

• Dans la région « Auvergne », se saisissant de deux dossiers brûlants, Ducellier et Dunlop, les camarades du C.E.S.R. ont fait admettre au C.E.S.R. notre position concernant la « francisation » de Ducellier et à partir de Dunlop et de la situation de l'emploi, c'est un camarade de la C.G.T. qui a été désigné comme rapporteur et, lors de la discussion en séance plénière, notre groupe a proposé onze amendements dont dix ont été retenus.

• Dans la région « Languedoc-Roussillon », c'est à l'unanimité que le C.E.S.R. s'est prononcé pour avoir un « droit de regard » sur le secteur public industriel.

Ces exemples, parmi d'autres, présentent des caractéristiques communes

A. Ils font la démonstration que nous pouvons faire « bouger » les choses au niveau régional dans le bon sens quelle que soit la coloration politique dominante de l'assemblée.

B. Tous les résultats divers enregistrés se sont appuyés sur :

— des solutions et revendications élaborées par les travailleurs eux-mêmes ;

— des actions de diverse nature des intéressés :

• journée régionale d'action en Provence-Côte d'Azur et en Midi-Pyrénées avec comme fer de lance les entreprises en lutte (Ugine Acier, Chantiers navals, Mineurs, etc.) ;

• action de la réparation navale, des ardoisiers en pays de Loire ;

• présence de 150 militants (E.D.F., Mineurs, Creusot-Loire) à la séance plénière du conseil régional Bourgogne ;

• carrefour de l'emploi en Picardie et Champagne-Ardenne avec prolongement de l'action dans le C.E.S.R. ;

• les travailleurs de Ducellier envahissent le C.E.S.R. ;

• nos actions pour produire français (filrière bois, agro-alimentaire, etc.) sont reprises par d'autres dans le Centre ;

• en basse Normandie, lors d'une discussion sur la sidérurgie, la présence des travailleurs a pesé dans le débat, ce fut également le cas lors de l'examen du dossier Moulinex.

C. Dans ces avancées, on observe également une amélioration de la coopération entre les entreprises, les secteurs professionnels et les régions.

D. Ces résultats ne sont pas suffisamment mis en valeur auprès des salariés, alors qu'ils ont largement contribué à les obtenir nous n'avons pas été partout en capacité de valoriser auprès d'eux l'action de la C.G.T., son efficacité et, surtout lorsque persistent des blocages, comment les inciter à poursuivre la lutte pour les surmonter ?

Comment poursuivre ?

Les plans et contrats sont arrêtés, des contrats particuliers sur des questions diverses sont en préparation et seront signés.

Faut-il considérer notre activité comme étant terminée, et les plans et contrats figés définitivement. Nous ne le pensons pas.

Quels que soient le contenu et la nature des décisions prises, ces plans doivent faire l'objet d'un suivi avec les travailleurs :

— il faut qu'ils soient informés des décisions les concernant, les comités d'entreprises devant suivre l'utilisation des fonds, des primes que les contrats leur attribuent ;

— à chaque moment de la mise en œuvre du plan nous pouvons, grâce à la mobilisation des travailleurs, influencer sur son déroulement ;

— aucune de nos propositions d'origine ne doit être abandonnée.

Là encore, ce qui sera décisif c'est une correcte information, permettant l'intervention des travailleurs qui ne peuvent ignorer les assemblées régionales de quelque couleur politique soient-elles.

C'est d'ailleurs de cette manière que nous ferons vivre concrètement notre conception de la décentralisation pour combattre la crise. La démocratisation de l'économie est un besoin, mais aussi un moyen de l'efficacité économique.

Dans cette optique, l'utilisation des contrats « emploi/formation/production » rapprochant les entreprises, pour la création d'emplois stables et qualifiés, le développement des entreprises et la reconquête du marché intérieur, doit se généraliser. Les quelques exemples montrent toutes les possibilités qu'ils recèlent pour s'attaquer à la crise, au chômage, aux gâchis financiers et industriels.

D'autres questions dans le débat

Bien souvent ces questions ont été liées à l'examen des plans, mais elles ont souvent fait l'objet d'examens et de décisions particuliers.

La formation professionnelle

La loi du 19 septembre qui met en place les comités régionaux de la formation professionnelle, de la promotion sociale et de l'emploi, devrait permettre, en liaison avec les C.E.S.R., la mise en œuvre d'une politique cohérente de formation et d'emploi.

La discussion a fait apparaître plusieurs enseignements, contradictoires parfois mais qui, en général, font apparaître une tendance.

Les fonds consacrés à la formation professionnelle sont convoités par le patronat qui provoque, ici ou là, en dehors des C.E.S.R. et des comités régionaux de la formation professionnelle, des assises ou séminaires qui visent à mettre la formation au service des utilisateurs (patrons) dans un but de rentabilité immédiate.

Dans de nombreuses régions les C.E.S.R. sont court-circuités dans ce domaine. Presque partout la formation initiale est absente des réflexions des plans.

Il semble bien que malgré quelques avancées où nos propositions en la matière ont été retenues, celles-ci ne reposent pas sur l'élaboration dans chaque entreprise, sous la responsabilité du comité d'entreprise, de plans de formation professionnelle correspondant aux besoins, à l'évolution technologique de l'entreprise.

C'est un domaine où nous devons faire plus et mieux en liaison avec le secteur emploi/formation car il s'agit d'un enjeu lié à l'avenir industriel du pays.

A quoi va servir l'argent de la formation professionnelle ? La formation sera-t-elle liée au développement des secteurs industriels, des filières, aux mutations technologiques ?

Des questions du même genre se posent pour les F.A.S. et la formation des travailleurs immigrés.

Sur l'ensemble de cette question, il a été convenu d'examiner comment, avec le secteur intéressé, nous pouvions apporter une aide plus concrète.

La recherche

Après les assises régionales de la recherche en 1982, qui avaient mis en lumière toutes les possibilités d'intéresser à la recherche les différentes catégories de salariés, il est apparu que nous n'avons pas pu ou su concrétiser les avancées de 1982.

La mise en place des comités consultatifs de recherche et du développement technologique fait l'objet de tentatives de minimiser la place de la C.G.T.

Trop souvent, cette question reste l'affaire de spécialistes et plus particulièrement de scientifiques et de chercheurs ou du système associatif. Sans nier leurs compétences et leur apport, l'interférence qui existe entre production et recherche, recherche et efficacité de la production, recherche et amélioration des conditions de travail et de vie, exige que l'ensemble du mouvement soit soucieux de ce problème.

Dans quelques régions, cependant, Rhône-Alpes et Provence-Côte d'Azur, des initiatives (colloques, rapprochement entreprise et recherche) ont permis de prolonger les assises régionales et de mettre en rapport certaines entreprises avec les instituts de recherche.

Il nous semble qu'une aide devrait être apportée dans ce domaine à toutes nos régions.

Les transports

Nous sommes entrés dans la phase de mise en place des comités régionaux et départementaux des transports, nous avons à veiller :

- a) A la juste représentation de la C.G.T. en tant qu'organisation interprofessionnelle ;
- b) A la représentation équitable des salariés des transports (fermé, routier, aérien, maritime) ;
- c) A la présence des usagers en insistant notamment sur notre INDECOSA-CGT.

Ce sont ces comités régionaux, les C.E.S.R. qui doivent être consultés sur la signature des contrats particuliers passés entre la S.N.C.F. et certaines régions.

Dans ce domaine, comme dans tous les autres, c'est à partir de l'expression des besoins en matière de transport, traduits par une pression, que nous obtiendrons les meilleurs contrats, les meilleurs schémas régionaux de transport. La loi d'orientation des transports et les récentes dispositions prises par le ministre des Transports favorisent une large consultation des travailleurs et populations intéressés et une meilleure insertion de la S.N.C.F. dans la vie régionale.

Nos régions ont de nombreuses propositions issues de luttes opiniâtres, menées durant des années pour élaborer des positions cohérentes, concrètes en matière de transport.

L'énergie

Déjà dans les exemples d'activité des membres des C.E.S.R., nous avons mesuré l'impact de nos propositions quand celles-ci s'appuyaient sur des luttes précises concernant l'utilisation, l'exploitation de nos ressources naturelles (Midi-Pyrénées, Bourgogne, etc.).

Des journées d'étude se sont déroulées dans plusieurs régions pour définir avec les corporations intéressées (E.D.F., Mineurs, G.D.F., Industries) les besoins énergétiques régionaux.

Bien que la politique des agences pour l'énergie base ses projets sur une croissance zéro, ce qui hypothèque gravement l'avenir industriel de régions entières, nous avons pu relever que l'action entraînait des reculs. Dans les « pays de Loire », à l'initiative de notre groupe, le problème de la construction d'une centrale nucléaire a été mis à l'ordre du jour d'une session plénière.

La politique du crédit, la fiscalité, les budgets régionaux

Il s'agit là de questions de grande importance, car bien souvent les plans et contrats ne sont pas accompagnés des moyens financiers permettant leur pleine réalisation.

Des tentatives de constitution d'organismes financiers excluant les banques et le crédit nationalisés visent à drainer les fonds au profit des orientations patronales.

De riches expériences, consistant à mettre en rapport des entreprises qui réclament où nécessitent des investissements pour moderniser ou développer leur production, avec les salariés des organismes bancaires nationalisés, devraient être généralisées. L'intervention conjointe des salariés de ces secteurs intéressés inciterait à une autre politique de crédit et de prêt, évacuant la spéculation, les taux d'intérêt exorbitants, la fuite des capitaux.

De même, lors de la discussion des budgets régionaux, à propos des ressources régionales, des camarades ont été confrontés à l'augmentation brutale de la charge pesant sur les ménages (doublement de la taxe d'habitation en haute Normandie, etc.).

Les membres des C.E.S.R. qui siègent dans les commissions des finances des C.E.S.R. et notre groupe en général, sont par trop démunis de propositions concrètes concernant la fiscalité régionale. Il semble qu'en liaison avec la Fédération des finances, il soit urgent de définir une position. Sans doute le numéro 11 des *Cahiers du centre confédéral d'études économiques de la C.G.T.* met-il l'accent sur les problèmes de péréquation de recettes provenant de la T.V.A. et sur l'implication plus massive des banques dans le financement des projets régionaux mais il reste que nous avons encore à affiner nos revendications en matière de fiscalité régionale.

Les grands équipements, l'aménagement du territoire, la coopération interrégionale

Le fait que la C.G.T., les fédérations de la construction, de l'équipement et le secteur confédéral environnement prévoient d'organiser un colloque sur les grands équipements au cours de l'année 1985 devrait se traduire, dans chaque région, par la tenue d'un colloque régional avec tous les secteurs intéressés pour parvenir à dresser :

— la liste des besoins en grands équipements de toute nature ;

— quelle politique et quelle action engager pour les débouchés régionaux ?

— quelle industrie du bâtiment et des travaux publics faut-il dans chaque région, quels outils mécaniques, quels salariés et quelle qualification ?

Ces questions ne peuvent être séparées des problèmes d'environnement et de protection de la nature. A ce propos, deux choses importantes ont été évoquées :

1. En Picardie la C.G.T. est à l'initiative d'un débat au C.E.S.R. sur les liaisons fluviales Seine-Nord, Seine-Est. De tels travaux nécessitent une concertation et une prise de position de plusieurs régions et notamment la Normandie, Ile-de-France, Picardie, le Nord - Pas-de-Calais, la Champagne-Ardenne, mais aussi de fédérations d'industrie.

Le secteur économique a été chargé de provoquer une réunion de tous les intéressés dans les meilleurs délais.

2. L'Ile-de-France a soulevé l'importante question des « réseaux câblés » qui seront mis en service dans plusieurs régions. L'incidence de cette innovation technique, et son application sur les problèmes culturels, les questions de communication et d'information régionales impliquent que la confédération définisse à ce sujet une position que les régions intéressées réclament.

Enfin, concernant la coopération interrégionale sur des sujets particuliers, comme le canal Rhin-Rhône, ou les projets visant à une intégration européenne par exemple : le « Grand Est » avec la Lorraine, la Bourgogne, la Franche-Comté, l'Alsace, la Champagne-Ardenne, doivent faire l'objet de consultations sous la responsabilité de la confédération afin que les régions intéressées s'expriment d'une même voix.

La culture

La discussion a montré que nous étions par trop absents du débat sur les problèmes culturels, pourtant il est nécessaire de revaloriser le niveau régional du point de vue culturel pour deux raisons essentielles :

a) Parce qu'il existe des cultures régionales ;
b) Parce que des fonds régionaux sont consacrés aux activités culturelles.

Quelques régions ont dans ce domaine des réalisations à leur actif. Avec nos camarades des C.E.S.R. qui siègent dans les commissions qui débattent de ces questions, il est sûrement possible de développer une activité plus soutenue. Il est souhaitable que, lors d'une réunion des responsables régionaux avec le secteur confédéral intéressé, nous puissions prochainement nous livrer à une discussion sur ce sujet.

Dans l'immédiat, les régions Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon, Provence-Côte d'Azur doivent être préoccupées par la tenue du Festival d'Avignon et les menaces qui pèsent sur son contenu, voire son existence. C'est pourquoi la rencontre interrégionale du 11 juillet en Avignon doit être préparée par les régions précitées et réussie afin d'affirmer nos positions sur la culture aujourd'hui.

Tels ont été les grands thèmes autour desquels se sont instaurés une discussion, des échanges d'expérience, d'opinions, des suggestions qui, selon nous, attestent des progrès certains dans notre activité régionale et particulièrement dans les C.E.S.R.

L'activité dans les C.E.S.R. : fonctionnement et moyens

Le fonctionnement des C.E.S.R.

Lors de la mise en place des C.E.S.R., toutes les forces économiques et organisations syndicales et sociales se sont employées, à quelques exceptions près, pour priver la C.G.T. des responsabilités auxquelles la première centrale syndicale pouvait prétendre.

Malgré ce handicap, et un rapport des forces qui ne nous est peu favorable objectivement, le sérieux du travail de nos groupes est reconnu. Nous sommes écoutés même lorsque nos opinions ne sont pas reprises. Nos groupes se sont généralement bien organisés pour être présents dans les différentes commissions créées par les C.E.S.R.

Mais, dans de nombreuses régions les avis, propositions et suggestions des C.E.S.R. laissent bien souvent l'assemblée régionale politique indifférente. Dans certaines régions, le fonctionnement interne du C.E.S.R. subit de graves déviations. Le rôle des différentes commissions et celui du bureau du C.E.S.R. sont supplantés par la pratique de réunions régulières des présidents de commissions avec le président du C.E.S.R. pour régenter les travaux de l'assemblée.

D'autre part, nous avons ressenti la tendance de certains C.E.S.R. de se dessaisir des questions régionales, en multipliant les « agences » contrôlées par le C.N.P.F. ou en créant des organismes ou la « technocratie régionale » prend le pas sur l'activité des commissions du C.E.S.R. et de l'organisme lui-même.

La pratique de la conférence nationale des présidents des C.E.S.R. (que la loi ne prévoit pas) peut aboutir à des effets centralisateurs dangereux. Cette conférence a tenté tout récemment d'imposer, dans chaque C.E.S.R., un débat sur l'élargissement de la Communauté européenne.

Des initiatives de réunir en commission bipartite (conseil régional et C.E.S.R.) ont été lancées sur des sujets précis. Parfois même nous avons perçu la volonté de pousser à l'intégration européenne, en organisant des liaisons de régions par-delà les frontières.

Ces pratiques, contraires à l'esprit de décentralisation et du fonctionnement démocratique des C.E.S.R., doivent être combattues.

Dans certaines régions nos groupes ont pris l'habitude de transmettre aux groupes de la majorité nos propositions et suggestions, c'est une méthode qui peut, selon les cas, porter ses fruits.

Nous avons réussi au niveau régional à utiliser de manière offensive le droit d'autosaisine, en proposant l'examen par le C.E.S.R. de sujets régionaux de première importance. Il faut observer que dans ce domaine comme dans les autres, les saisines ont été retenues lorsqu'elles s'appuyaient sur les luttes des salariés.

Nous ne pouvons que recommander ce qui se réalise en certains endroits : les comités d'entreprises sont entendus par les commissions ou les C.E.S.R. eux-mêmes, et parfois nous avons imposé que les membres des C.E.S.R. se rendent dans les entreprises pour en connaître la réalité.

Ce sont de bonnes façons d'intéresser les travailleurs au travail des C.E.S.R., à l'activité régionale et de surcroît à obtenir des résultats positifs.

Le travail accompli et sa popularisation

Il nous semble que nous sommes en retrait sur la nécessité de rendre compte de notre activité. Elle est trop souvent méconnue.

Il y a une réflexion à poursuivre concernant les relations que nous devons entretenir avec la presse régionale et la télévision pour que nous puissions nous y exprimer plus souvent.

Mais, au-delà de cette intervention nécessaire, nous devons réfléchir aux moyens que le mouvement syndical peut mettre en œuvre pour populariser notre travail :

- bulletins spéciaux ;
- comptes rendus d'activité dans les U.D. et les syndicats seront sûrement appréciés et contribueront à dissiper « l'atmosphère feutrée » des débats aux C.E.S.R.

L'information large sur nos positions, c'est aussi un élément indispensable pour qu'en retour s'exerce l'intervention des travailleurs.

Les moyens des membres des C.E.S.R.

Avec beaucoup de diversité, des régions ont obtenu des moyens financiers pour l'activité de nos groupes. Mais à part quelques exceptions, ces moyens sont largement en dessous des besoins pour l'accomplissement du mandat.

Il convient de relancer avec vigueur une bataille en direction des groupes patronaux qui bénéficient de larges facilités pour leur travail, vers les présidents des C.E.S.R., des conseils régionaux et des groupes de la majorité nationale.

Nous sommes d'autant mieux placés pour le faire que l'on accorde un crédit de sérieux dans nos propositions, dans les études que nous produisons.

Plus largement, le fait que des membres des C.E.S.R. sont issus du secteur privé et rencontrent, pour leurs absences, leur couverture sociale, leur protection et leurs droits, des difficultés sérieuses avec leur patron peut se traduire par des absences, voire des démissions des camarades compétents que nous avons désignés. Il serait dommageable que nos délégations aux C.E.S.R. soient majoritairement composées de militants du secteur public et nationalisé. Dans ce secteur, il y a parfois des entraves pour libérer comme il convient nos camarades.

Dans chaque région, ces questions doivent être posées avec fermeté et persévérance, en ne négligeant pas le caractère public de nos interventions. Pour sa part, la confédération doit également envisager comment elle peut contribuer à résoudre cette question des moyens en intervenant auprès des ministères intéressés et notamment auprès du ministre chargé de la décentralisation. Elle sera d'autant plus entendue que l'action se développera au niveau régional.

La formation

C'est aussi un élément qui contribue à une meilleure qualité du travail dans les C.E.S.R. L'éventail des « créneaux » à tenir suppose une formation syndicale adaptée. Des stages se sont déjà tenus dans certaines régions. La confédération organise en septembre, en accord avec l'institut du travail de Strasbourg, un stage destiné aux présidents de groupes ou responsables des commissions économiques régionales. Le besoin d'une formation spécialisée est fortement ressenti puisque dès à présent le nombre d'inscrits permet d'affirmer qu'au niveau participation le stage sera une réussite.

Nous souhaitons que non seulement ce stage soit bénéfique à celles et ceux qui le suivront, mais qu'en retour — c'est déjà prévu dans plusieurs régions — les participants soient des formateurs et avec la direction régionale organisent des stages de même nature.

L'information confédérale

Tous les camarades souhaitent une information plus soutenue afin de les aider à mener à bien leur travail.

Pour une part le « En direct » peut jouer ce rôle mais il ne peut centrer son contenu sur l'activité des C.E.S.R. qui est une partie et seulement une partie de l'activité syndicale régionale.

Les réunions d'échanges d'expériences entre les présidents de groupes des C.E.S.R. doivent, sans exagération, être plus fréquentes.

Enfin, l'ensemble des camarades apprécie positivement le contenu des cahiers du Centre confédéral d'études économiques de la C.G.T. qui constituent un instrument de travail efficace pour leur réflexion et leur intervention.

Conclusion

Cette réunion a fait la démonstration que la région était un lieu d'affrontement de classe. La décentralisation amorcée constitue un point d'appui pour une action au service du progrès économique, social et culturel. Le fil rouge qui a guidé toute la discussion, c'est qu'aucun progrès, aucun succès n'est possible sans la mobilisation consciente des salariés et leur intervention face aux forces qui s'opposent par tous les moyens aux réformes en cours, en limitent la portée ou tentent de dresser des obstacles sur le chemin du progrès économique, social et culturel.

Le compte rendu de cette réunion ne peut relater toute la richesse des interventions. Il suscitera sans doute des réflexions, que nous apprécierons dès lors qu'elles nous seront communiquées.

En vous remerciant de votre contribution, à bientôt pour un autre numéro du « En direct avec les régions ».